

COMPAGNIE DES PERMIS

SARL Compagnie des Permis

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS

A2/A1

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW. Pour passer le permis A2, vous devez avoir au moins 18 ans. Vous devez réussir le code et l'épreuve pratique de conduite. En cas de succès, un certificat vous est délivré. Il vous permet de conduire pendant 4 mois en attendant de recevoir votre permis. Le permis A2 a une durée de validité de 15 ans.

Le permis A1 (dit *permis 125*) permet de conduire une moto légère ou un 3 roues d'une puissance de 15 kW maximum. Pour passer le permis A1, vous devez avoir au moins 16 ans. Vous devez réussir le code et l'épreuve pratique de conduite. En cas de succès, un certificat vous est délivré. Il permet de conduire durant 4 mois en attendant de recevoir le permis. Le permis A1 a une durée de validité de 15 ans.

A partir du 1^{er} Mars 2020, l'ETG et l'interrogation orale sont supprimés du permis Moto et sont remplacés par l'ETM.

Objectifs pédagogiques :

Voir page 3

Les formateurs :

Les formateurs sont tous diplômés d'un BEPECASER mention 2 roues et la visite médicale est à jour

Tarifs :

A partir de 550€ TTC

Se renseigner en agence pour plus d'informations

Public concerné :

-Tout public

Prérequis pour l'inscription à la formation

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen du permis de conduire, il faut avoir au moins 17 ans et :

– Si c'est la 1^{ère} catégorie de permis passée et que vous êtes né depuis 1988, être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR,

– Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

Durée, délai d'accès et modalités de formation :

Le volume de formation est déterminé en fonction du niveau initial du candidat. Il sera d'au moins 20 heures pratiques, 8h Hors Circulation et 12 h en circulation sur voies ouvertes

Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs. L'accès à la formation varie entre 7 et 15 jours.

La formation est collective, maximum 3 personnes.

Amplitude horaires :

Du lundi au vendredi 8h-19h

Le samedi 8h-16h,

Les horaires peuvent varier selon les agences

Taux de réussite au 1^{er} passage : 70%

Thèmes de l'examen théorique Moto

- Dispositions légales en matière de circulation routière : 90 questions
- Le conducteur : 120 questions
- La route : 120 questions
- Les autres usagers de la route : 60 questions
- Réglementation générale et divers : 60 questions
- Éléments mécaniques liés à la sécurité : 60 questions
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules : 60 questions
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : 30 questions

Modalités d'évaluation

- ◆ Contrôles continu durant la formation
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.
- ◆ Mise en situation par des examens blancs
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Sites de la Formation :

- Compagnie des permis
 - 8 rue du Cotin 14500 VIRE-NORMANDIE
 - Contact : 02 31 67 91 79 ou compagniedespermisvire@orange.fr
 - Agrément n A1419040
-
- Compagnie des permis
 - Avenue des Anglais, ZI du Martray 14730 GIBERVILLE
 - Contact : 02 31 74 46 68 ou compagnie.des.permis@orange.fr
 - Agrément n° 0501411300
-
- Compagnie des permis
 - Boulevard de la fontaine couverte 14700 FALAISE
 - Contact : 02 31 90 03 30 ou compagniedespermisfalaise@orange.fr
 - Agrément n A1420020

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	1 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Auto-évaluation fiche d'évaluation des besoins stagiaires ▪ Evaluation ▪ Tour de table, Modalités pratiques 	MOYENS A PLANIFIER	
		Salle avec tables et chaises Fiche d'évaluation des besoins stagiaires Programme de formation

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne

COMPÉTENCE N°1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Durée : ~8 heures

Matériel : Tableau + Moto + Livret

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto et ses principaux organes
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter une position de conduite sécuritaire
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation du freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- tenir l'équilibre sans et avec passager
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

COMPÉTENCE N° 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Durée : ~4 heures

Matériel : Tableau + Moto + Livret

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation et les indices utiles
- Positionner le véhicule sur la chaussée
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

COMPÉTENCE N° 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Durée : ~4 heures

Matériel : Tableau + Moto + Livret

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE N° 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Durée : ~4 heures

Matériel : Tableau + Moto + Livret

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un trajet en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/		30 min
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Auto-évaluation ▪ Evaluation de satisfaction 	MOYENS A PLANIFIER	
		Salle avec table et chaises Fiche d'évaluation des besoins stagiaires

Modalités de formation

Moyens pédagogiques et techniques

Les moyens pédagogiques et techniques de l'établissement d'enseignement ont fait l'objet d'un agrément préfectoral.

Pour assurer la formation de l'élève, l'établissement d'enseignement dispose des moyens suivants :

- Une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, des tablettes ;
 - Des véhicules conformes à la réglementation d'enseignement de la conduite ;
 - Des formateurs titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.
 - Une BOX ETG/ETM comprenant + de 20 DVD
 - 2 pistes MOTOS identiques aux pistes d'examens
 - Un livret de suivi individuel ENPC
 - Un accès illimité au code moto en ligne
 - Vidéo YouTube « Vérifications Moto Permis »
- *Disponible en dehors des horaires de formation**

L'établissement d'enseignement délivre à l'élève une formation conforme au programme de formation défini par l'autorité administrative qui en contrôle l'application. L'ensemble des compétences à acquérir au cours sa formation est énumérée dans le livret d'apprentissage qui lui est transmis. Toutes les compétences et supports pédagogiques nécessaires sont mis en œuvre afin que l'élève puisse atteindre le niveau de performance requis.

À la suite de l'évaluation de départ, le déroulement de la formation est communiqué à l'élève, aussi bien pour les cours théoriques que pratiques. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Les séances théoriques sont dispensées dans les locaux de l'établissement d'enseignement. Les séances pratiques sont organisées d'un commun accord entre les deux parties.

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur évalue et tient informé l'élève de sa progression.

Déroulement des séances pratiques

Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des objectifs ;
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis ;
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires.

Les commentaires pédagogiques comprennent :

- La validation éventuelle des objectifs ;
- Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage ;
- La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

La durée effective de conduite ne peut excéder deux heures consécutives. L'interruption entre deux séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation

L'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur